

**Rapport
synthèse**

L'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Ce document a été préparé par
Bengt Lindfelt, agent de recherche – coordonnateur

Avec la collaboration de
Mariane Gazaille, agente de recherche

Secrétariat :
Danielle Guillot

Les agents et agentes de recherche de la Commission ont agi comme secrétaires des comités de visite et ont préparé les rapports d'évaluation pour chacun des établissements avec l'aide technique du personnel de secrétariat de la Commission.

Chaque comité de visite était présidé par l'un des trois commissaires :
Louise Chené, Louis Roy (responsable de l'opération), Jacques L'Écuyer (président de la Commission).

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
8, rue Cook, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5P4
<http://www.ceec.gouv.qc.ca>

Rapport adopté à la 128^e réunion de la
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 4 juillet 2002

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal : quatrième trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Bibliothèque nationale du Canada, 2002
ISBN : 2-550-40093-3

Table des matières

Introduction	1
Le déroulement	3
Les résultats	5
La conformité	5
Le choix du programme.....	6
Le système d'information	6
Le processus d'évaluation.....	7
L'efficacité	8
Le devis.....	9
La collecte de données perceptuelles	10
La réalisation de l'évaluation.....	11
Le suivi de l'évaluation	12
La gestion de la PIEP	15
La durée de l'autoévaluation	17
Conclusion.....	19
Annexe 1.....	21
Membres du comité consultatif	21
Annexe 2.....	23
Experts externes	23
Annexe 3.....	27
Collèges considérés dans ce rapport	27
Annexe 4.....	29
Rapports attendus au 31 décembre 2001	29
Annexe 5.....	31
Collèges reportant l'exercice	31
Annexe 6.....	33
Les programmes évalués	33

Introduction

Depuis 1993, des responsabilités importantes ont été confiées aux collèges concernant la conception et la gestion des programmes d'études qu'ils offrent. En corollaire, des mécanismes internes et externes d'évaluation des programmes ont été mis sur pied.

En effet, la bonne gestion des programmes suppose l'existence, à l'interne, de mécanismes de régulation destinés à assurer leur qualité ; c'est ainsi que le *Règlement sur le régime des études collégiales* fait obligation aux collèges d'adopter une politique institutionnelle d'évaluation des programmes et de s'assurer de son application¹. Pour l'évaluation externe, le législateur a confié à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) le mandat d'évaluer, entre autres choses, ces politiques institutionnelles d'évaluation relatives aux programmes ainsi que leur application et d'en faire rapport publiquement².

La Commission inscrit son action dans la perspective du développement, dans les collèges, d'une culture d'évaluation. Elle considère que, exercée en collaboration avec les acteurs mêmes de l'enseignement, l'évaluation constitue un moyen privilégié de maintenir et de développer la qualité de la formation ainsi qu'un moyen stratégique favorisant la prise en charge par les collèges de la gestion de leurs programmes.

Au fil des ans, la Commission, conformément à son mandat, a évalué la mise en œuvre par les collèges d'un certain nombre de programmes d'études³. Elle a également examiné le texte des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes – généralement désignées par le sigle PIEP – suivant un cadre de référence où étaient précisés, entre autres choses, les composantes et éléments d'une PIEP qu'elle jugeait essentiels⁴. Elle a jugé le temps venu de passer à une autre étape en portant son attention à l'état de développement de la fonction d'évaluation interne dans les collèges ; c'est ainsi qu'elle a entrepris l'évaluation de l'application des PIEP dans les établissements d'enseignement collégial qui offrent des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)⁵.

-
1. *Règlement sur le régime des études collégiales*, art. 24 (L.R.C., c. C-29, a. 18 ; 1993, c. 25, a. 11).
 2. *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et modifiant certaines dispositions législatives*, art. 13, 2^o (L.R.Q., c. 26 C-32.2).
 3. *Techniques d'éducation en services de garde, Techniques de l'informatique, Sciences humaines, Techniques administratives et Coopération*, divers programmes conduisant à une AEC dans des collèges privés non subventionnés, composante de formation générale dans les programmes conduisant au DEC.
 4. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, [Québec], octobre 1994, 25 p. Ce document avait été distribué aux collèges pour leur servir de cadre de référence au moment de l'élaboration de leur PIEP.
 5. Dans ce rapport, le terme *collège* est utilisé pour désigner ces établissements, qu'il s'agisse de cégeps, de collèges privés subventionnés ou d'écoles gouvernementales.

Pour ce faire, la Commission a demandé à chacun des collèges de réaliser l'évaluation d'un programme conduisant au DEC en se servant de sa propre politique (PIEP) et de lui soumettre un rapport portant, d'une part, sur l'application de la PIEP, et, d'autre part, sur le programme. Les critères retenus par la Commission pour cette évaluation étaient ceux déjà annoncés dans le cadre de référence, soit la conformité du processus d'évaluation avec le texte de la politique et son efficacité ; les objets plus particuliers auxquels la CEEC s'attarderait sous chacune de ces deux rubriques ont aussi été précisés.

Sur réception des rapports des collèges, la Commission a procédé à leur analyse et a effectué une visite dans chacun des établissements, assistée d'experts externes issus du réseau collégial. À ce moment, la Commission a rencontré la direction du collège, le comité ayant effectué le travail d'évaluation, les professeurs du programme et, dans la plupart des cas, des membres de la commission des études et du conseil d'administration. Par ailleurs, une quinzaine de ces experts externes formait un comité consultatif qui a accompagné la Commission tout au long du processus.

La CEEC a donc retenu pour cette opération les mêmes modalités que pour les évaluations de programme déjà effectuées, en procédant à partir d'une autoévaluation faite par chacun des collèges. Elle considère que cette façon de faire assure une prise en compte de la dynamique locale et contribue au développement d'une culture d'évaluation dans le réseau⁶. Quelques différences importantes sont cependant à signaler par rapport aux évaluations déjà réalisées. Premièrement, l'objet principal était cette fois le processus suivi par le collège plutôt qu'un programme d'études en particulier. Deuxièmement, la Commission n'a pas fourni aux collèges de guide d'évaluation spécifique pour cette opération ; c'est la politique propre à chaque établissement qui devait cette fois servir de guide.

Enfin, au terme de chaque évaluation, la Commission a rédigé un rapport préliminaire qu'elle a soumis à l'établissement et, ayant reçu ses commentaires, elle a adopté un rapport définitif qu'elle a transmis au collège et au Ministre et mis à la disposition du public sur son site Internet.

6. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations* [Québec], 1994, p. 9 et suiv.

Le déroulement

Cette évaluation devait toucher les 85 collèges offrant un programme conduisant au DEC⁷. Dix établissements ont demandé de reporter l'exercice à un autre moment, soit parce qu'ils n'avaient pas encore élaboré leur politique d'évaluation des programmes, soit parce que, nouvellement créés, ils n'avaient pas encore donné un programme au complet, soit encore parce qu'ils ne considéraient pas opportun d'entreprendre une évaluation dans l'immédiat, le ou les programmes qu'ils offraient étant en révision ou en implantation⁸. La Commission a consenti à ces reports.

Pour les 75 établissements restants, la Commission prévoyait qu'ils procéderaient à l'évaluation d'un programme au cours de l'année 1998-1999 et transmettraient leur rapport au 30 juin 1999. Or, ces échéances n'ont pu être tenues. En effet, seulement huit rapports sont parvenus à la Commission dans le délai prévu. Une année après l'échéance, la CEEC avait reçu moins de la moitié des rapports et au 30 juin 2001, soit deux ans après la date de dépôt initialement prévue, il en manquait encore près d'un quart.

La principale raison invoquée pour ces retards était que, dans le contexte du renouvellement des conventions collectives, les professeurs des collèges publics ont boycotté, totalement ou en partie, durant environ un an, les activités liées aux évaluations des programmes. Mais d'autres facteurs ont aussi joué, comme l'hésitation quant au programme à retenir pour l'évaluation, les changements de personnel ou de répartition des mandats au sein des collèges, le manque de disponibilité des ressources humaines nécessaires, l'ampleur du travail entrepris, l'état du savoir-faire en évaluation de programme, etc.

La Commission a décidé de dresser le bilan de l'opération à partir des rapports reçus au 31 décembre 2001 (les dernières visites dans ces cas se faisant au début de l'année 2002) ; à cette date, huit collèges sur les 75 n'avaient pas encore transmis de rapport à la Commission⁹. Dans le cas des sept conservatoires de musique, six avaient transmis leur rapport à la date mentionnée et ont été visités mais les conclusions de la Commission ne sont pas encore définitives¹⁰. Le présent rapport synthèse porte ainsi sur l'application de la PIEP dans 61 établissements d'enseignement collégial.

7. Le Collège Mother House est autorisé à donner le DEC mais ne le fait pas actuellement ; il n'est pas inclus dans ce total.

8. On trouvera la liste de ces établissements à l'annexe 5.

9. Ce sont le Cégep régional de Lanaudière à Joliette, le Cégep de Saint-Félicien, le Collège LaSalle et l'École commerciale du Cap ; s'y ajoutent le Cégep de Jonquière, l'Institut Teccart, le Séminaire de Sherbrooke et le Conservatoire de musique de Montréal dont les rapports ont été transmis à la Commission ultérieurement. Voir aussi annexe 4.

10. Ce sont les conservatoires de Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or. Les conservatoires de musique ont une politique commune d'évaluation des programmes et la Commission entend porter sur son application un regard d'ensemble qui tiendra compte également du Conservatoire de Montréal.

Les résultats

Comme cela a été mentionné précédemment, la Commission a retenu deux critères pour l'évaluation de l'application des PIEP, soit *la conformité* et *l'efficacité*. La conformité « exprime le rapport de concordance ou de correspondance entre l'application des composantes et des éléments essentiels [de la politique] et leur description dans le texte » ; le critère de l'efficacité « permet d'établir jusqu'à quel point la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes »¹¹. Sur proposition du comité consultatif et en s'inspirant du cadre de référence, la CEEC a décidé que l'évaluation de la conformité porterait plus particulièrement sur le mode de détermination du programme à évaluer, le système d'information sur les programmes et le processus d'évaluation à proprement parler. L'examen de l'efficacité porterait sur le devis de l'évaluation, la collecte et l'analyse des données, la justesse des diagnostics et l'intérêt du plan d'action.

La Commission a tenu à distinguer les jugements portés sur la conformité et sur l'efficacité. Elle a essentiellement utilisé trois niveaux d'appréciation pour chacun des deux critères : conforme, partiellement conforme ou peu conforme ; efficace, partiellement efficace ou peu efficace. Tout en soulignant les points d'intérêt, elle a formulé ses diverses propositions d'amélioration sous la forme déjà utilisée lors des évaluations antérieures, et bien connue des collègues, à savoir recommandation, suggestion ou invitation.

Dans le présent rapport synthèse, les résultats de l'opération sont présentés en suivant l'ordre des critères et sous-critères retenus. Ils sont accompagnés d'information sur les modifications que les collègues ont déjà apportées ou se proposent d'apporter soit au texte de leur politique, soit à son application à la suite de cette expérience. À l'occasion, la Commission formule des observations sur l'une ou l'autre dimension de l'application des PIEP¹².

La conformité

Il convient de rappeler que, en ce qui concerne la conformité, la Commission s'en est tenue aux trois points mentionnés ci-dessus : le choix du programme, le système d'information et le processus ou le déroulement de l'évaluation. Cette précision faite, on peut constater que, dans une bonne majorité des collègues – soit près de 2 fois sur 3 –, les évaluations faites par les collègues ont été menées en conformité avec leur politique institutionnelle ; dans la plupart des autres cas, la Commission a conclu à une application partiellement conforme. Les

11. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, p. 19 et 20.

12. Ces observations sont présentées en caractère gras italique.

lacunes observées touchaient le plus souvent le système d'information sur les programmes ou le déroulement de l'évaluation.

Le choix du programme

Pratiquement tous les établissements ont effectué le choix du programme à évaluer en conformité avec les règles ou les critères, plus ou moins contraignants, inscrits dans leur PIEP. Certains collèges se sont référés à un plan pluriannuel d'évaluation des programmes. Dans d'autres cas, tout en respectant la politique, les collèges ont fait porter leur choix sur un programme qui méritait un examen en vue d'une révision à venir ou qui présentait une problématique particulière ; quelquefois, la détermination du programme à évaluer s'est faite par élimination de ceux qui ne correspondaient pas aux critères fixés dans la PIEP. Habituellement, les consultations appropriées ont été effectuées conférant à l'évaluation un ancrage institutionnel.

Sur ce point, certains collèges ont néanmoins apporté des modifications à leur politique – ou se proposent de le faire – à la suite de l'évaluation. Ces changements concernent tantôt les modalités et critères à retenir pour déterminer le programme à évaluer, tantôt la planification et la périodicité de l'évaluation. Dans le deuxième cas, les collèges se proposent, entre autres choses, d'améliorer la planification, d'élaborer un calendrier plus réaliste et de préciser le processus de déclenchement d'une évaluation de programme.

L'établissement d'un calendrier ou d'une périodicité d'évaluation se présente d'une manière très différente dans des collèges qui ne donnent qu'un ou quelques programmes et dans ceux qui en offrent une vingtaine – sans compter les programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). *La Commission estime néanmoins que le cycle de gestion des programmes doit comprendre leur évaluation ou leur révision, en profondeur, au moins tous les 10 ans.*

Le système d'information

Pour guider et soutenir la gestion des programmes, les collèges ont prévu, dans leur PIEP, le développement d'un système d'information ou d'un « tableau de bord » capable, d'une part, de donner au moment voulu un portrait de situation des programmes offerts et, d'autre part, de fournir les données de base souhaitées lors d'une évaluation de programme. Les indicateurs provenant de ce système d'information devraient permettre de suivre l'évolution d'un programme, d'en devancer l'évaluation si nécessaire et d'en préciser la problématique, les objets et les critères.

L'état de l'implantation de ces systèmes est variable. Au moment de l'évaluation des programmes, les systèmes d'information sur les programmes étaient rarement en mesure de fournir toute l'information de base souhaitée ; celle-ci a été recueillie et compilée en grande partie à l'aide de sources diverses et souvent d'une manière *ad hoc*, ce qui a contribué à alourdir le travail des collègues. Lors de la visite de la Commission, des progrès avaient été faits de sorte qu'environ un tiers des collèges disposaient d'un système fonctionnel d'information sur leurs programmes alors que dans un autre tiers des collèges, l'implantation du système était en bonne voie. Cependant, pour un dernier tiers, ces travaux étaient peu avancés.

À la suite de l'évaluation de l'application de leur PIEP, la plupart des collèges projettent d'améliorer ou d'actualiser un système d'information existant ou de compléter l'implantation d'un tel système ; les quelques collèges qui n'ont pas déjà de système d'information sur les programmes font part de leur intention de s'en donner un. Les modifications apportées ou proposées aux systèmes existants concernent les modalités de fonctionnement et les données qu'ils souhaitent y intégrer. Les améliorations visent principalement à rendre le système plus opérant, faciliter l'accès à l'information et permettre de mieux exploiter les indicateurs en fonction des critères retenus pour l'évaluation. En général, les collèges démontrent l'intention de recueillir davantage de données, qu'elles soient de nature quantitative, qualitative ou factuelle. La plupart visent de plus l'intégration et l'analyse périodique des données relatives au suivi des programmes d'études.

Dans le cadre de l'opération « plans de réussite », le Ministère a accordé récemment un montant particulier aux collèges pour le développement d'un système qui soit en mesure de fournir rapidement l'information sur la réussite et le cheminement des élèves. ***La Commission souligne de nouveau l'importance pour les collèges qui n'ont pas encore un système fonctionnel d'information sur les programmes de compléter sans délai l'implantation d'un tel système.***

Le processus d'évaluation

Les PIEP contiennent diverses dispositions concernant le partage des responsabilités lors de l'évaluation des programmes, la participation des divers acteurs intéressés, notamment les professeurs, les consultations à mener et la diffusion des résultats. La Commission s'est intéressée tout particulièrement à l'encadrement du processus, à la réalisation des travaux par l'instance prévue (comité ou autre groupe désigné), à la participation des professeurs et à la diffusion du rapport d'autoévaluation.

Pour l'essentiel, le processus d'évaluation s'est révélé conforme dans les trois quarts des établissements. Dans la très grande majorité des cas, les personnes ou instances désignées

ont bien assumé leur rôle et leurs responsabilités sur le plan de l'encadrement, et le comité d'évaluation a effectué son travail en conformité avec la politique. Par contre, plusieurs collèges ont, pour des raisons conjoncturelles ou pratiques, changé la composition du comité d'évaluation par rapport à celle que leur PIEP prévoyait.

La participation des professeurs a généralement été bonne. Plusieurs collèges ont pu compter sur leur contribution à différentes étapes de l'évaluation malgré le boycott qui sévissait dans le réseau public ; presque tous en font cependant mention pour expliquer des retards ou des modifications de parcours dans leur processus d'évaluation. C'est surtout sur le plan de l'analyse des données que cette participation a été en deçà de ce qui était attendu.

Enfin, la diffusion du rapport a été faite en conformité avec la politique dans la grande majorité des collèges ; cela étant dit, plusieurs PIEP pourraient être plus explicites à ce sujet.

Comme suite à cette opération, presque tous les établissements proposent des actions pour améliorer les processus d'évaluation. Généralement, les modifications visent à clarifier, préciser ou affirmer les rôles, mandats ou responsabilités des différentes personnes ou instances. Nombre de propositions réfèrent plus spécifiquement à la composition du comité d'évaluation. Plusieurs collèges indiquent également leur intention de préciser, favoriser et assurer la participation des professeurs lors des évaluations de programmes. Certains relèvent aussi l'importance de confirmer ou préciser la place que devraient occuper la formation générale et les disciplines contributives dans ces évaluations.

La Commission tient à signaler l'importance de la participation des professeurs aux différentes étapes, y compris celles de l'analyse et de la recherche de solutions, et elle voit la diffusion du rapport comme un moyen d'assurer la transparence du processus, de reconnaître la contribution de toutes les personnes qui y ont participé et de faire connaître le programme au sein de la communauté collégiale et même à l'extérieur.

L'efficacité

Pour juger de l'efficacité de l'application des PIEP, la Commission a d'abord porté son attention sur le devis de l'évaluation. Elle a ensuite examiné comment s'est effectuée la collecte des données perceptuelles. Dans un troisième temps, la CEEC a étudié la réalisation de l'évaluation sous l'angle de la pertinence et de l'exhaustivité des données recueillies, de leur analyse, des conclusions que le collège en a tirées et des actions qui ont été envisagées. Enfin, elle s'est intéressée au suivi donné à l'évaluation, sous forme notamment d'un plan d'action.

C'est surtout au chapitre de l'efficacité que l'application des PIEP a révélé des faiblesses. Ainsi, la Commission a jugé l'application efficace dans un peu plus d'un tiers des établissements, partiellement efficace dans une proportion pratiquement équivalente et peu efficace ou moins dans un collège sur quatre. Ce résultat sera commenté pour chacun des aspects examinés.

On peut toutefois noter d'emblée que les collèges ont tiré les conséquences de cette expérience : en effet, presque tous les collèges apportent ou suggèrent des modifications à leur PIEP ou à la manière de l'appliquer pour rendre l'évaluation plus efficace. Quelques établissements annoncent des intentions ou des actions dans le but d'alléger le processus d'évaluation en général. Plus précisément, ces modifications concernent le devis, la collecte des données et le suivi de l'évaluation.

Le devis

Pour donner son plein rendement, l'évaluation doit se fonder sur un devis fait en fonction des caractéristiques et de la situation propre du programme. Un tel devis définit les enjeux et les critères et, ce faisant, justifie le choix des dimensions à privilégier par rapport aux aspects du programme qui seraient moins approfondis. Et l'une des utilités du système d'information sur les programmes est précisément de fournir l'information nécessaire à cet effet¹³. Le devis doit aussi faire état de la répartition des tâches, des échéances fixées pour l'évaluation et tenir compte des ressources disponibles. L'ensemble de ces facteurs pourra influencer sur l'ampleur et la profondeur de l'évaluation.

Bien qu'inscrite dans leur PIEP, l'élaboration d'un devis d'évaluation était une activité nouvelle pour plusieurs collèges. Lors des évaluations de programme faites sous l'égide de la Commission, celle-ci fournissait le document – un guide spécifique d'évaluation – qui servait de devis, précisant la problématique ou les enjeux du programme, les objets d'évaluation, les critères et sous-critères à retenir, la démarche méthodologique : données à recueillir, mode de collecte des données, consultations à tenir, etc. En l'absence d'un tel instrument, plusieurs collèges ont conduit leur évaluation de programme en retenant l'ensemble des critères mentionnés dans leur politique – dans bien des cas ceux habituellement utilisés par la Commission – sans faire le lien avec une problématique établie au préalable, ce qui a pu les amener à négliger certains aspects qui auraient mérité une étude plus approfondie. Quelques collèges ont bien signalé certains problèmes dans le programme à évaluer mais sans se donner les outils méthodologiques particuliers pour les analyser. Enfin, certains collèges n'ont pas tenu compte de toutes les composantes du programme (formation générale et spécifique, disciplines principale et contributives) ou ont

13. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, p. 15.

peu étudié telle ou telle dimension du programme. Au total, des lacunes sur l'un ou l'autre de ces points ont été constatées pour les trois quarts des établissements.

À la lumière de cette expérience d'évaluation, les collèges annoncent en général des modifications à apporter à leur PIEP dans le but d'améliorer la définition des enjeux ou de relier ces mêmes enjeux aux critères d'évaluation. Quelques propositions vont dans le sens d'introduire, de modifier ou de clarifier la notion même de « devis d'évaluation ».

À l'expérience, il s'est également avéré important que le devis fasse l'objet, avant son approbation, d'un regard critique externe, ce regard pouvant être exercé par la commission des études qui, de toute manière, aura à examiner le rapport, ou par une personne ou une instance autre n'étant pas directement liée au programme. L'inclusion d'une telle étape dans l'élaboration du devis ajoute un élément de rigueur au processus et devrait assurer une meilleure prise en compte des différentes dimensions des programmes dont la formation générale.

De toute évidence, l'élaboration du devis constitue un moment stratégique dans le processus d'évaluation, puisque c'est alors que seront mis en place les éléments qui permettront de bien orienter l'opération et la mener avec succès. *Pour cette raison, la Commission estime que le devis doit faire l'objet de consultations auprès des personnes et instances intéressées et être approuvé par les autorités du collège, cette approbation étant nécessaire pour permettre l'exercice du leadership nécessaire à la réalisation de l'évaluation et à la prise en compte des résultats dans la gestion du programme et dans la planification stratégique du collège.*

La collecte de données perceptuelles

Pour mener à bien l'évaluation de leur programme, les collèges avaient à recueillir des données descriptives, statistiques et perceptuelles (ou d'opinion). L'obtention de données perceptuelles était indispensable pour juger, par exemple, de la satisfaction des élèves, des professeurs, des employeurs, etc., à l'égard de différentes dimensions du programme. L'obtention de ce type d'information requiert un travail plus complexe que la collecte de données davantage factuelles, vu notamment la nécessité d'élaborer des questionnaires et d'organiser des entrevues. La Commission a pu constater que les collèges ont su, en majorité, se donner les outils et mener les consultations de manière à obtenir des renseignements valides et crédibles auprès des différentes catégories de personnes intéressées. Dans certains cas cependant, les questionnaires comportaient des faiblesses, ce qui a amené la Commission à proposer aux collèges de procéder à une certaine validation préalable afin d'éviter des questions ambiguës ou trop complexes, amenant des réponses difficiles à interpréter, ou encore des questions mal ciblées au regard des objets d'évaluation. D'autres

fois, ce sont les conditions de passation des questionnaires ou la représentativité des répondants qui laissaient à désirer.

L'évaluation de l'application de la PIEP a amené plusieurs collèges à vouloir développer une méthodologie plus systématique et rigoureuse. Ils se proposent, entre autres choses, d'élaborer, d'améliorer ou de se doter d'instruments de collecte de données, de guides de procédures, de principes d'échantillonnage. Dans plusieurs cas, la PIEP prévoit d'ailleurs l'inclusion au système d'information des résultats d'enquêtes menées périodiquement à partir d'une banque de questions.

La Commission considère que, pour les évaluations à venir, les collèges auraient avantage à réinvestir l'expertise acquise dans le développement des outils de collecte de données perceptuelles et d'élaborer des questionnaires standardisés, quitte à les compléter ou les adapter pour les besoins d'une évaluation donnée.

La réalisation de l'évaluation

Sous le thème de « la réalisation de l'évaluation », la CEEC s'est penchée sur l'essence même de la démarche d'évaluation, à savoir l'accès à l'information nécessaire, l'analyse, les conclusions qui s'en dégagent et les actions proposées afin de combler les éventuelles lacunes mises au jour.

La grande majorité des collèges ont fait un bon travail d'investigation qui leur a procuré l'information pertinente compte tenu des questions à examiner. C'est dans les autres volets de la réalisation de l'évaluation, en particulier dans l'analyse des données, qu'on trouve les principales lacunes. La faiblesse de l'analyse des données est d'ailleurs le point qui, seul ou en combinaison avec d'autres éléments, a occasionné le plus grand nombre de recommandations de la part de la Commission. C'est que l'analyse a souvent été incomplète, restant pour l'essentiel au niveau de la présentation des données, d'une description de la situation ou d'explications empiriques alors que la réflexion critique faite à partir des données, la recherche des raisons des phénomènes observés et l'examen des liens pouvant exister entre les divers éléments ont été moins développés et documentés.

En ce qui concerne les critères à partir desquels les programmes ont été analysés¹⁴, la Commission a pu constater que l'évaluation de la pertinence du programme, de l'encadrement des élèves et des ressources a généralement été bien faite alors que d'autres

14. D'une manière générale, les PIEP reprennent les critères déjà proposés par la Commission, à savoir, la pertinence du programme, sa cohérence, les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, les ressources (humaines, matérielles, financières), l'efficacité du programme (cheminement des élèves et diplomation, application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et, enfin, la gestion du programme.

aspects comme la gestion du programme, les méthodes pédagogiques et, surtout, l'évaluation des apprentissages ont été moins approfondis. À ce propos, il faut constater que les questions les plus directement reliées à l'acte pédagogique même n'ont pas reçu toute l'attention qui aurait été souhaitable. Enfin, lorsque le collègue avait identifié certains enjeux au départ, on se serait attendu à ce que ces enjeux soient traités avec une attention particulière au moment de l'analyse ; cela n'a pas toujours été fait.

Les conclusions que les collègues ont tirées quant à l'état du programme évalué sont bien entendu tributaires de la qualité de l'analyse, tout comme les actions envisagées qui constituent l'aboutissement de cet enchaînement logique. Dans certains cas, les conclusions sont demeurées implicites et ne se décodent qu'à travers la description de la situation du programme ou encore à la lumière des actions envisagées. La Commission a aussi pu noter que, parfois, les collègues inscrivaient, parmi les actions possibles, des mesures déjà envisagées auparavant ou proposées en cours de route mais qui n'étaient pas reliées, du moins pas explicitement, aux résultats de l'analyse.

Sur ces points, peu de collègues ont apporté ou proposé des modifications concrètes dans leur manière de procéder ; seulement quelques établissements suggèrent des changements allant dans le sens de réaliser des analyses plus approfondies des données.

La Commission estime que les collègues devront apporter plus de soin à l'analyse de l'information et, en particulier, examiner plus attentivement les aspects les plus directement liés à l'acte pédagogique lui-même, dont les méthodes pédagogiques et l'évaluation des apprentissages.

Le suivi de l'évaluation

L'évaluation d'un programme n'est pas un but en soi. Pour être utile, elle doit aboutir à des décisions et des activités permettant d'améliorer la qualité du programme. C'est pourquoi la Commission a porté une grande attention au suivi donné par les collègues à cette évaluation et en particulier au plan d'action qui devait en résulter.

Quelques faiblesses concernant le suivi de l'évaluation ont été relevées dans plus de la moitié des collègues. Elles étaient reliées, dans la majorité des cas, soit à l'absence d'échéances ou de répartition claire des responsabilités d'exécution, soit à l'absence de distinction entre les hypothèses d'action (actions envisagées), formulées dans un premier temps, et les actions que le collègue s'engageait véritablement à réaliser, ces engagements supposant généralement une sélection, un ordre de priorités, un jugement sur la faisabilité des mesures proposées et l'attribution des ressources nécessaires.

La grande majorité des modifications que les collègues se proposent d'apporter à leur façon de faire à la suite de cette évaluation concernent précisément le plan d'action. En effet, ils prévoient porter une attention particulière à la préparation et l'adoption d'un véritable plan d'action qui allie priorités, échéances et responsabilités de réalisation.

Les actions résultant de l'évaluation peuvent dépasser la responsabilité d'un département ou d'un comité de programme. Il y a souvent des choix à faire entre les actions proposées et les priorités à établir en tenant compte des ressources disponibles. Enfin, il est important d'assurer un engagement institutionnel à l'égard de la mise en œuvre du plan d'action et de poser les jalons d'un mécanisme interne de reddition de comptes. ***C'est pourquoi la Commission estime que le suivi de l'évaluation, qui normalement est ordonné selon un plan d'action, doit être placé sous l'autorité des plus hautes instances du collège.***

* * *

L'évaluation de l'efficacité de l'application des PIEP amène la Commission à signaler trois éléments majeurs auxquels il convient de porter une attention particulière à l'avenir : le devis, l'analyse et le suivi de l'évaluation. Et à chacune de ces trois étapes, il s'avère profitable d'assurer un ancrage auprès des personnes, des instances ou des groupes appropriés. Ainsi, pour le devis, l'apport des professeurs touchés est essentiel mais un regard externe au programme – qui peut être exercé par la commission des études – contribue à asseoir l'opération sur des bases solides. Sans alourdir inutilement le processus d'analyse, il est souhaitable de soumettre les résultats qui semblent se dégager à la réflexion des professeurs du programme. Enfin, le suivi ou le plan d'action doit être placé sous la responsabilité des plus hautes autorités du collège.

La gestion de la PIEP

Certains collègues ont réalisé des évaluations de très bonne qualité dont ils ont tiré pleinement profit. Ce sont en général des collègues qui, année après année, ont su développer et accumuler une précieuse expertise en matière d'évaluation et plus généralement de gestion de leurs programmes. Cette expertise tient pour beaucoup au leadership et à l'engagement de la direction de ces collègues qui a pris les moyens nécessaires pour la constituer. Elle repose habituellement sur quelques personnes ou groupes de personnes à qui a été confié le mandat de suivre et d'encadrer les opérations d'évaluation.

Les politiques institutionnelles contiennent des dispositions quant au partage des responsabilités des évaluations, et, comme cela a déjà été indiqué, ces responsabilités ont généralement été assumées en conformité avec les PIEP. Mais cela n'est pas suffisant pour assurer l'efficacité des évaluations de programmes. Il faut encore que s'exerce un leadership ferme qui veille à ce que l'opération soit menée à terme avec succès. Il faut aussi que le comité chargé de l'évaluation puisse compter sur l'appui de personnes expérimentées.

Au cours de la présente opération, la Commission a constaté que, dans certains cas, un manque de leadership ou d'expertise a nui à l'efficacité de l'évaluation. Elle a aussi noté, en faisant le bilan de toutes les évaluations réalisées dans un même collège, que la qualité des évaluations réalisées au fil des ans a pu varier assez considérablement. Cela est le plus souvent dû au fait que, d'une évaluation à l'autre, les responsables ont changé et que l'expertise acquise en la matière n'a pas été réinvestie.

Compte tenu des responsabilités qui leur ont été dévolues en matière de gestion de programmes, il est impératif que les collègues soient en mesure de les évaluer efficacement et régulièrement de façon à en garantir la qualité. C'est là le sens de l'obligation qui leur a été faite de se doter d'une politique d'évaluation de leurs programmes. Certains collègues se sont déjà donné les moyens de bien guider les évaluations. D'autres, à la suite de la présente opération, se sont rendu compte de l'importance de développer leur expertise en ce domaine et se proposent de former des personnes aptes à utiliser efficacement les informations contenues dans leur tableau de bord, à appuyer les comités d'évaluation dans la collecte et le traitement des données et, en général, à aider ces derniers à réaliser des évaluations efficaces. En ce sens, certaines initiatives observées au cours de la présente opération sont intéressantes. Des collègues, par exemple, font superviser le travail d'évaluation du programme par un groupe de personnes chargé de faire rapport sur son déroulement et sur l'application de la PIEP. Quoiqu'il en soit, la Commission considère qu'il faut prendre les moyens pour assurer le développement et le maintien de l'expertise en matière d'évaluation et pour garantir le leadership opérationnel des évaluations.

Elle recommande ainsi aux collèges d'identifier une personne ou instance chargée d'animer et d'encadrer les comités d'évaluation et d'assurer le maintien de l'expertise nécessaire au sein du collège.

La durée de l'autoévaluation

La présente opération a été marquée par des retards importants dans la réalisation des évaluations dans les collèges et la production des rapports. Les causes de ces retards sont diverses. Pour la plupart des collèges, c'était la première fois qu'ils mettaient en application leur PIEP de façon intégrale. Faute d'un système d'information entièrement fonctionnel, le travail de collecte des données a été parfois laborieux. Il en a été de même de l'élaboration des divers outils, questionnaires ou autres, surtout dans les établissements qui avaient peu d'expérience en évaluation de programmes. Certains collèges ont accordé une libération aux personnes responsables de l'évaluation ; d'autres non, ce qui a pu retarder le processus.

Enfin, dans le réseau public, les collèges qui ont eu à faire face au boycott mené par les professeurs se sont trouvés devant un dilemme : soit de mener à bien le travail à l'intérieur des échéances, ce qui risquait d'affecter le résultat, soit d'attendre la levée du boycott, ce qui a causé des délais.

Or, quelles que soient les raisons, les délais et les interruptions ont un effet pernicieux sur la valeur de l'entreprise. Les données recueillies une année n'ont plus la même signification un, deux ou trois ans plus tard. Plus le processus traîne en longueur, plus les risques se multiplient que des événements divers, comme des mouvements de personnel, viennent le perturber, rompre la continuité des travaux, prolonger encore les délais et faire perdre les fils conducteurs. Entre-temps, des modifications de divers ordres peuvent avoir été apportées au programme ou à sa mise en œuvre. Bref, en prolongeant les délais, on risque de mettre en cause la pertinence de l'évaluation, son effet sur la planification stratégique et sa valeur comme témoignage de la qualité de la formation.

L'évaluation peut également servir à faire partager des expériences intéressantes, à reconnaître les initiatives prometteuses et à stimuler le personnel. Or, lorsque le processus s'éternise, les personnes qui s'y sont engagées font face à la démotivation et l'effet positif de l'exercice risque de se perdre.

Tout cela milite en faveur d'évaluations qui, une fois bien planifiées, soient conduites avec célérité et détermination afin d'en maximiser la valeur. Il revient à tous les acteurs de créer les conditions favorables à cet effet. En fin de compte, c'est la qualité de la formation qui est en jeu.

C'est pourquoi la Commission recommande aux collèges de s'assurer que les évaluations soient conduites à l'intérieur d'échéances qui en garantissent la rigueur et la qualité.

Conclusion

Cette opération a été l'occasion de mettre à l'essai sur une grande échelle, le mécanisme d'évaluation interne défini par les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes. L'expérience a été concluante et a permis de confirmer la validité de ce mécanisme. En effet, sans l'encadrement habituel de la Commission, les collèges ont mené des évaluations sérieuses qui les ont amenés à apporter des améliorations à leurs programmes d'études. Cette mise à l'essai a aussi conduit les collèges à apporter des modifications à leur politique d'évaluation et à la manière de l'appliquer à l'avenir. Ces modifications devraient contribuer à accroître sensiblement l'efficacité de leur PIEP.

L'opération a permis d'identifier deux aspects de la mise en œuvre de la politique auxquels les collèges devront porter une attention particulière. La Commission a en effet constaté que beaucoup de collèges n'avaient pas encore de système efficace d'information sur les programmes d'études. Un tel système, prévu dans les politiques de tous les collèges, doit renseigner sur l'état de santé d'un programme. Il peut servir de déclencheur à une évaluation en profondeur, fournir les données nécessaires à la définition des enjeux et celles qui sont nécessaires à l'évaluation proprement dite. Il y a tout lieu de croire que cette faiblesse sera corrigée incessamment.

La Commission a aussi noté que souvent l'analyse n'est pas suffisamment approfondie. Celle-ci doit en effet être l'occasion d'une réflexion approfondie par les personnes travaillant à la mise en œuvre d'un programme afin de mettre en lien les données et les enjeux identifiés, de mieux déceler les causes des problèmes observés et d'y trouver des solutions. L'une des causes de cette faiblesse réside dans le fait que, dans plusieurs cas, l'expertise nécessaire n'était pas disponible au moment voulu ou que le leadership n'a pas été exercé comme cela aurait été souhaitable. C'est ainsi que, dans le présent rapport, la Commission recommande aux collèges de développer et maintenir une expertise en évaluation de programmes afin de fournir aux comités d'évaluation un encadrement adéquat.

Par ailleurs, cette évaluation s'est trop étirée dans le temps dans beaucoup de collèges. Il y a risque que, dans de tels cas, l'exercice perde une grande partie de sa pertinence et de son efficacité. C'est pourquoi la Commission recommande aussi aux collèges de s'assurer que les évaluations soient réalisées dans des délais qui en garantissent la qualité.

En définitive, même si des pas restent à faire dans le développement de la fonction et de la culture d'évaluation dans les collèges, la Commission constate que des progrès remarquables ont été accomplis depuis une dizaine d'années et que cette première application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes a confirmé le potentiel des PIEP en tant qu'outils favorisant la réalisation d'évaluations efficaces. Cela marque ainsi une

étape importante dans la prise en charge par les collègues de leurs responsabilités à l'égard de la gestion des programmes. À la suite de cet exercice, les collègues sont encore mieux instrumentés pour mener des évaluations de programmes d'une manière autonome.

Annexe 1

Membres du comité consultatif

M. Louis Roy

Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

M. Bengt Lindfelt

Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

M^{me} Louise Beaulieu

Professeure d'éducation physique
Collège de Valleyfield

M^{me} Lyne Boileau

Directrice des études
Collège Lionel-Groulx

M. Bertrand Daigneault

Directeur
Collège régional Champlain
Campus de Lennoxville

M^{me} Marjorie Dionne

Registraire
Institut de tourisme et d'hôtellerie

M. Pierre Gagnon

Adjoint à la direction des études
Cégep de Trois-Rivières

M^{me} Luce Goerlach (jusqu'en octobre 2001)

Directrice générale
Collège de Maisonneuve

M^{me} Suzanne Guimond

Adjointe à la direction des études
Cégep de Matane

M. Robert Howe

Directeur adjoint
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption

M. John Keyes

Coordonnateur de l'évaluation institutionnelle
Collège régional Champlain

M^{me} Diane Larivière (jusqu'en juin 2000)

Directrice de la qualité des programmes d'études
Université de Montréal, Faculté des études supérieures

M. Jacques Lemire

Ex-directeur des études
Cégep de Trois-Rivières

M. Pierre Matteau

Ex-directeur des études
Cégep de Chicoutimi

M. Jean-Yves Morin

Professeur de sciences humaines
Collège Shawinigan

M^{me} Michelle Serano

Directrice des services à la vie étudiante
Université du Québec à Montréal

M. Claude St-Hilaire

Aide pédagogique
Collège de Bois-de-Boulogne

M^{me} Lise Vallée (jusqu'en janvier 2000)

Adjointe à la direction des études
Cégep de Saint-Laurent

Annexe 2

Experts externes

M^{me} Chantal Allard

Conseillère pédagogique
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption

M. Jean-Philippe Aubé

Professeur en gestion de l'imprimerie
Coordonnateur
Cégep Beauce-Appalaches

M. Normand Audet

Directeur
Centre d'études collégiales de Carleton

M. Gérard Aufort

Directeur de l'enseignement et des programmes
Collège de Sherbrooke

M^{me} Louise Balaux

Coordonnatrice au développement pédagogique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

M. Daniel Bédard

Professeur d'architecture
Coordonnateur
Cégep de Trois-Rivières

M. Gilbert Bédard

Professeur en génie civil
Cégep de Limoilou

M. Omar Behar

Professeur en technologie du génie industriel
Collège Dawson

M^{me} Marie-Claude Belhumeur

Professeure en technologie du génie industriel
Collège de Valleyfield

M^{me} Pierrette Bergeron

Professeure en techniques de diététique
Cégep de Limoilou

M^{me} Michelle Bouchard

Conseillère pédagogique
Collège d'Alma

M. Bernard Boulet

Professeur
Responsable du programme Sciences, lettres et arts
Cégep de Sainte-Foy

M. Jacques Brosseau

Conseiller pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

M. Paul Careau

Conseiller à l'apprentissage
Collège Mérici

M. François Cauchy

Adjoint à la direction des études
Collège Montmorency

M. Albert Craig

Professeur en bureautique
Collège O'Sullivan de Québec

M^{me} Françoise Creusot

Professeure en techniques juridiques
Séminaire de Sherbrooke

M. Luc Dauphin

Professeur de design d'intérieur
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

M^{me} Diane de Grosbois

Conseillère pédagogique
Collège Ahuntsic

M. Jacques Delagrave

Conseiller pédagogique
Cégep de Sept-Îles

M. Bernard Bérubé

Professeur de communication
Collège Jean-de-Brébeuf

Mme Francine Demers

Professeure en soins infirmiers
Coordonnatrice des stages
Collège de Sherbrooke

Mme Louise Desbiens

Conseillère pédagogique
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

M. Jean Dion

Professeur en génie civil
Cégep de Limoilou

M. Alain Doiron

Adjoint aux programmes
Cégep de Sorel-Tracy

M. Gilles Dubé

Professeur en technologie de génie électrique
Cégep de Baie-Comeau

M^{me} Diane Ferland

Adjointe aux programmes
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

M^{me} Anne Fitzpatrick

Directrice adjointe aux études
Collège Marianopolis

M^{me} Suzanne Gagnon

Professeure en techniques de bureautique
Coordonnatrice
Cégep de Limoilou

M. Myron Galan

Professeur de sciences politiques
Collège Dawson

M. Luc Garon

Directeur des services éducatifs
Institut de technologie agroalimentaire
de La Pocatière

M. Bernard Demers

Professeur en sciences humaines,
lettres et communication
Télé-Université du Québec

M^{me} Patricia Hanigan

Directrice des études
Collège de Maisonneuve

M^{me} Élise Hébert

Professeure de techniques policières
Cégep de Trois-Rivières

M. Guy Herbert

Directeur des études
Collège Gérald-Godin

M^{me} Denise Jamison

Adjointe au directeur des études
Cégep de Drummondville

M. Stewart Johnson

Professeur d'anglais et coordonnateur de BI
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

M^{me} Danielle Lafaille

Conseillère pédagogique
Campus Notre-Dame-de-Foy

M. Luc Laferrière

Conseiller en hôtellerie-restauration
Collège Mérici

M. Jean-Marc Lafrenière

Professeur en techniques de l'électronique industrielle
Coordonnateur
Collège de Valleyfield

M. Jean-Michel Lalonde

Professeur en techniques de l'électronique industrielle
Collège de Valleyfield

M^{me} Michelle Lauzon

Conseillère pédagogique
Collège de Maisonneuve

M. André Gaudreau

Conseiller pédagogique
Cégep de Saint-Hyacinthe

M. Jean-Pierre Gaudreau

Conseiller pédagogique
Collège de Maisonneuve

M^{me} Suzanne Girard

Professeure en soins infirmiers
Collège François-Xavier-Garneau

M^{me} Diane Lequin

Professeure en gestion et exploitation
d'entreprise agricole
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

M^{me} Nicole Malo

Professeur de documentation
Cégep de Trois-Rivières

M. Thomas McKendry

Chef du Département Liberal and
Creative Arts and Humanities
Collège Marianopolis

M^{me} Michelle Melanson

Adjointe à la direction des études
Collège André-Grasset

M^{me} Aline Michaud

Professeure en techniques de gestion hôtelière
Cégep de Limoilou

M. Jean Morin

Coordonnateur des moyens d'enseignement
Collège Lafèche

M. Serge Murphy

Professeur d'arts plastiques
Collège Montmorency

M. Michel Nadeau

Professeur en génie industriel
Cégep de Limoilou

M. Paul Lavoie

Professeur de mathématiques
Collège de Sherbrooke

M. Yvon-D. Légaré

Professeur de technologies du génie électrique
Cégep de Lévis-Lauzon

M. Guy Lemire

Professeur en techniques d'éducation spécialisée
Collège de Sherbrooke

M. Claude Roy

Directeur des études
École commerciale du Cap

M^{me} Sylvie Siebert

Professeur de biologie
Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline

M^{me} Éloïse Simard

Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

M. Réal Simard

Professeur de musique
Collège d'Alma

M^{me} Louise St-Pierre

Conseillère pédagogique
Collège André-Grasset

M. Paul Stubbs

Conseiller-cadre
Collège John Abbott

M^{me} Lucy Trahan

Professeure de design de présentation
Coordonnatrice
Collège Dawson

M. Denis Tremblay

Professeur en technologie du génie civil
Cégep de Baie-Comeau

M. Claude Parenteau
Professeur de musique
Cégep de Trois-Rivières

M^{me} Caroline Picard
Professeure en recherche, enquête et sondage
Collège Mérici

M^{me} Sophie Poirier
Aide pédagogique individuelle
Collège Jean-de-Brébeuf

M. Michel René
Professeur en éducation spécialisée
Cégep de Saint-Jérôme

M^{me} Suzelle Robert
Conseillère pédagogique aux adultes
Cégep de Baie-Comeau

M. Malik Turaga
Professeur en technologie de la mécanique
du bâtiment
Collège Vanier

M^{me} Nathalie Vallée
Professeure de design d'intérieur
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

M. Marcel Vigneault
Adjoint à la direction des études
Collège de Rosemont

M. Daron Westman
Professeur, Humanities and Liberal Arts
Collège régional de Champlain - Lennoxville

Annexe 3

Collèges considérés dans ce rapport

Le présent rapport est dressé à partir des évaluations faites dans les 61 collèges suivants, qui ont déposé leur rapport à la Commission au plus tard le 31 décembre 2001. Ces établissements ont été visités et ont reçu le rapport définitif d'évaluation de la Commission. La liste ci-dessous présente également le programme évalué par chacun des collèges :

Établissements	Programme évalué	Numéro
Cégeps publics		
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Technologie du génie civil	221.02
Collège Ahuntsic	Gestion de l'imprimerie	581.08
Collège d'Alma	Musique	500.02
Cégep André-Laurendeau	Arts et lettres	500.05/AO
Cégep de Baie-Comeau	Technologie du génie civil	221.02
Cégep Beauce-Appalaches	Techniques de production manufacturière	235.A0
Collège de Bois-de-Boulogne	Sciences, Lettres et Arts	700.01
Champlain – Lennoxville	Techniques d'éducation spécialisée	351.03
Champlain – St-Lambert	Techniques de tourisme	414.01
Champlain – St. Lawrence	Sciences de la nature	200.01
Cégep de Chicoutimi	Technologie du génie civil	221.02
Collège Dawson	Histoire et civilisation (<i>Liberal Arts</i>)	700.02
Cégep de Drummondville	Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment	221.04
Collège Édouard-Montpetit	Technologie de l'électronique	243.11
Collège François-Xavier-Garneau	Techniques juridiques	310.03
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Soins infirmiers	180.01
Cégep de Granby Haute-Yamaska	Techniques de production manufacturière	235.A0
Collège Heritage	Histoire et civilisation (<i>Liberal Arts</i>)	700.02
Collège John Abbott	Histoire et civilisation (<i>Liberal Arts</i>)	700.02
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	Techniques juridiques	310.03
Cégep de La Pocatière	Techniques d'éducation spécialisée	351.03
Cégep de Lévis-Lauzon	Gestion et exploitation de l'entreprise agricole	152.03
Cégep de Limoilou	Technologie du génie industriel	235.01
Collège Lionel-Groulx	Techniques de la documentation	393.A0
Collège de Maisonneuve	Techniques de diététique	120.01
Cégep Marie-Victorin	Design d'intérieur	570.03
Cégep de Matane	Gestion et exploitation de l'entreprise agricole	152.03
Collège Montmorency	Techniques de diététique	120.01
Collège de l'Outaouais	Techniques de chimie analytique	210.01
Collège de la région de L'Amiante	Soins infirmiers	180.01
Cégep de Rimouski	Technologie de la mécanique du bâtiment	221.03
Cégep de Rivière-du-Loup	Design de présentation	570.02
Collège de Rosemont	Techniques de recherche, enquête et sondage	384.01
Cégep de Sainte-Foy	Sciences, Lettres et Arts	700.01
Cégep de Saint-Hyacinthe	Techniques de diététique	120.01
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Design d'intérieur	570.03
Cégep de Saint-Jérôme	Technologie de l'électronique industrielle	243.06
Cégep de Saint-Laurent	Technologie de l'électronique	243.11
Cégep de Sept-Îles	Technologie de l'électronique industrielle	243.06
Collège Shawinigan	Technologie de l'électronique	243.11

Établissements	Programme évalué	Numéro
Collège de Sherbrooke	Arts plastiques	500.04
Cégep de Sorel-Tracy	Technologie de l'électronique industrielle	243.06
Cégep de Trois-Rivières	Sciences, Lettres et Arts	700.01
Collège de Valleyfield	Arts et Lettres	500.05
Cégep Vanier	Technologie de l'architecture	221.01
Cégep de Victoriaville	Technologie de l'électronique industrielle	243.06
Cégep du Vieux-Montréal	Technologie du génie civil	221.02
Collèges privés		
Collège André-Grasset	Sciences de la nature	200.01
Collège Bart	Techniques juridiques	310.03
Collège Jean-de-Brébeuf	B.I. Sciences de la nature	200.10
	B.I. Sciences humaines	300.10
Collège Lafèche	Techniques d'éducation spécialisée	351.03
Collège de Lévis	Arts (communications visuelles)	500.01
Collège Marianopolis	Histoire et civilisation (<i>Liberal Arts</i>)	700.02
Collège Mérici	Techniques de gestion hôtelière	430.01
Campus Notre-Dame-de-Foy	Techniques policières	310.A0
Collège O'Sullivan de Montréal	Techniques juridiques	310.03
Collège O'Sullivan de Québec	Techniques de bureautique	412.02
Collège dans la Cité (Villa Sainte-Marcelline)	Sciences de la nature	200.01
Écoles gouvernementales		
Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière	Technologie des productions animales	153.A0
Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe	Technologie des productions animales	153.A0
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Techniques de gestion des services alimentaires et de restauration	430.02

S'y ajoutent les six conservatoires de musique de Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or, qui ont tous évalué le programme de Musique (500.02). Leur rapport est parvenu à la Commission avant le 31 décembre 2001 et ont été visités. Le jugement de la Commission est toutefois suspendu en attendant le résultat pour le Conservatoire de Montréal.

Annexe 4

Rapports attendus au 31 décembre 2001

Au 31 décembre 2001, la Commission attendait le rapport des huit établissements suivants, qui, conséquemment, ne sont pas touchés par le présent rapport :

Établissements	Programme évalué ou à évaluer	Numéro
Cégeps publics		
Cégep de Jonquière*	Sciences, Lettres et Arts	700.01
Cégep régional de Lanaudière à Joliette	Technologie du génie civil	221.02
Cégep de Saint-Félicien	Arts et Lettres	500.05/A0
Collèges privés		
Collège Français	Sciences de la nature	200.01
Collège LaSalle	Design de mode	571.A0
Séminaire de Sherbrooke*	Techniques juridiques	310.03
Institut Teccart*	Technologie de l'électronique	243.11
Écoles gouvernementales		
Conservatoire de musique de Montréal*	Musique	500.02

* Les rapports de ces établissements sont parvenus à la Commission après le 31 décembre 2001.

Annexe 5

Collèges reportant l'exercice

La Commission a permis à dix établissements de reporter l'exercice d'évaluation :

Collège Gérald-Godin
Collège Centennal
École commerciale du Cap
École nationale de cirque
Collège d'affaires Ellis
Conservatoire Lassalle
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Petit Séminaire de Québec
École de Musique Vincent-d'Indy
Campus Macdonald

Annexe 6

Les programmes évalués

L'évaluation faite par la Commission ne visait pas directement les programmes. Chaque collège devait néanmoins choisir un programme à évaluer et, au total, le choix des collèges qui ont participé à l'opération (y compris les conservatoires de musique) a porté sur 33 programmes différents. C'est dire que, d'une part, l'opération a touché un large éventail de programmes et que, d'autre part, plusieurs programmes ont été évalués par plus d'un collège. Parfois, des collèges ont convenu entre eux d'évaluer un même programme, d'autres fois, c'est la situation du programme au niveau du réseau (révision, fin d'expérimentation...) qui a amené des collèges à choisir le même programme sans qu'il y ait eu concertation préalable.

Programmes retenus	Numéro	Établissements
Techniques de diététique	120.01	Collège de Maisonneuve Collège Montmorency Cégep de Saint-Hyacinthe
Gestion et exploitation de l'entreprise agricole	152.03	Cégep de Lévis-Lauzon Cégep de Matane
Technologie des productions animales	153.A0	Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe
Soins infirmiers	180.01	Cégep de la Gaspésie et des Îles Collège de la région de L'Amiante
Sciences de la nature	200.01	Champlain – St. Lawrence Collège André-Grasset Collège dans la Cité (Villa Sainte-Marcelline)
B.I. Sciences de la nature/Sciences humaines	200.10 300.10	Collège Jean-de-Brébeuf
Techniques de chimie analytique	210.01	Collège de l'Outaouais
Technologie de l'architecture	221.01	Cégep Vanier
Technologie du génie civil	221.02	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue Cégep de Baie-Comeau Cégep de Chicoutimi Cégep du Vieux Montréal
Technologie de la mécanique du bâtiment	221.03	Cégep de Rimouski
Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment	221.04	Cégep de Drummondville

Programmes retenus	Numéro	Établissements
Technologie du génie industriel	235.01	Cégep de Limoilou
Techniques de production manufacturière	235.A0	Cégep Beauce-Appalaches Cégep de Granby Haute-Yamaska
Technologie de l'électronique industrielle	243.06	Cégep de Saint-Jérôme Cégep de Sept-Îles Cégep de Sorel-Tracy Cégep de Victoriaville
Technologie de l'électronique	243.11	Collège Édouard-Montpetit Cégep de Saint-Laurent Collège Shawinigan
Techniques juridiques	310.03	Collège François-Xavier-Garneau Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption Collège Bart Collège O'Sullivan de Montréal
Techniques policières	310.A0	Campus Notre-Dame-de-Foy
Techniques d'éducation spécialisée	351.03	Champlain – Lennoxville Collège Laflèche Cégep de La Pocatière
Techniques de recherche, enquête et sondage	384.01	Collège de Rosemont
Techniques de la documentation	393.A0	Collège Lionel-Groulx
Techniques de bureautique	412.02	Collège O'Sullivan de Québec
Techniques de tourisme	414.01	Champlain – St-Lambert
Techniques de gestion hôtelière	430.01	Collège Mérici
Techniques de gestion des services alimentaires et de restauration	430.02	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
Arts (communications visuelles)	500.01	Collège de Lévis
Musique	500.02	Collège d'Alma
	500.02	Conservatoire de musique de Gatineau
	500.02	Conservatoire de musique de Québec
	500.02	Conservatoire de musique de Rimouski
	500.02	Conservatoire de musique du Saguenay
	500.02	Conservatoire de musique de Trois-Rivières
	500.02	Conservatoire de musique de Val-d'Or
Arts plastiques	500.04	Collège de Sherbrooke
Arts et Lettres	500.05	Collège de Valleyfield
	500.05/A0	Cégep André-Laurendeau
Design de présentation	570.02	Cégep de Rivière-du-Loup
Design d'intérieur	570.03	Cégep Marie-Victorin

Programmes retenus	Numéro	Établissements
		Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Gestion de l'imprimerie	581.08	Collège Ahuntsic
Sciences, Lettres et Arts	700.01	Collège de Bois-de-Boulogne Cégep de Sainte-Foy Cégep de Trois-Rivières
Histoire et civilisation (<i>Liberal Arts</i>)	700.02	Collège Dawson Collège Heritage Collège John Abbott Collège Marianopolis

**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

Québec 

54-2410-547